

Engagements à la suite de la présentation de l'ICT lors de l'audience du 29 mars 2022¹

CTQ1 : Origine de la pondération de 2013

La pondération des postes de coûts utilisée pour établir l'indice des coûts du taxi (ICT) est inspirée directement de la pondération qui a servi à déterminer le profil des coûts d'une entreprise de taxi lors de la fixation des tarifs de janvier 2008. En effet, le modèle de l'ICT, développée en concertation avec les partenaires de la Commission et les représentants de l'industrie, regroupe, en huit indicateurs (indices des prix à la consommation), 18 postes de dépenses qui avaient été retenus en 2008. Le volet salaire est pris en charge par deux autres indicateurs (salaires hebdomadaires moyens).

De plus, les pondérations des indicateurs sont similaires à celles utilisées dans le modèle la ville d'Ottawa. Précisons que la Commission s'est inspirée du modèle de la ville d'Ottawa pour développer l'ICT.

CTQ 2 : Document de la présentation Powerpoint

Déjà déposé le 29 mars 2022.

CTQ3 : Évolution du tarif du transport en commun pour la Société de transport de Montréal (STM) et le Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Base de vérification : abonnement mensuel standard

Pour la STM, le prix est passé de 75,50 \$ à 90,50 \$ entre 2012 et 2021, ce qui représente une hausse de 19,9 % (Source : STM);

Pour le RTC, le prix est passé de 76,75 \$ à 89,75 \$ entre 2012 et 2021, ce qui représente une hausse de 16,9 %.

¹ Préparé par le conseiller en statistiques et en données de gestion de la CTQ qui a témoigné le 29 mars 2022.

CTQ4 : Explication des écarts entre le tableau de la décision de 2018 et celui de 2022

Les indicateurs composants l'ICT proviennent de deux sources chez Statistique Canada, soit :

- L'enquête sur la population active (EPA) pour l'indicateur « Salaire hebdomadaire moyen – Toutes les industries » et l'indicateur « Salaire hebdomadaire moyen – Transport et entreposage »;
- Indice des prix à la consommation pour les 8 autres indicateurs.

Les écarts observés entre le tableau de la décision de 2018 (Annexe D) et celui présenté lors de l'audience de 2022 touchent uniquement les indicateurs qui sont basés sur l'EPA. Il n'y a pas d'écart pour les autres indicateurs qui sont basés sur l'IPC.

Les données de l'EPA sont calculées à partir des données provenant du dernier recensement disponible. Lorsque les données d'un nouveau recensement sont disponibles, les données de l'EPA sont actualisées pour refléter cette nouvelle réalité.

Ces modifications qui occasionnent un recalcul rétroactif des indicateurs n'ont que des incidences mineures sur le calcul de l'ICT (écart de 0,09%).

CTQ5 : Nombre d'automobiles qualifiées munies d'un taximètre

8 305 automobiles qualifiées munies d'un taximètre à jour au 15 février 2022 (Source : SAAQ)